

INFOENERGIE

CENTRE DE CONSEILS

LUNCH-ENERGIE

Comment s'y prendre pour planifier une rénovation énergétique efficace de son bâtiment ?



Vendredi 16 septembre 2022
De 11h45 à 13h45
Laténium - Hauterive

PLANAIR
Ingénieurs conseils en énergies et environnement

 **ne.ch**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Comment s'y prendre pour rénover efficacement un bâtiment ?

Lunch énergie

16 septembre 2022

Planair SA

- Un bureau de conseils indépendant
- 115 employés en 2022 (9 apprentis)
- 9 succursales
 - 6 cantons
 - 2 régions françaises + Lyon
- 3 secteurs d'activité

Franche-Comté



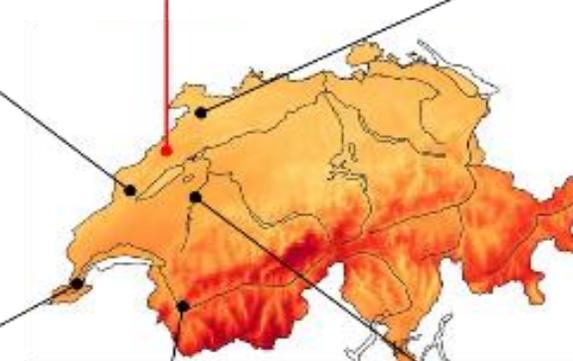
VD



NE (siège)



JU



Rhône-Alpes



GE



VS



FR

**Territoire,
industrie et
bâtiment**

**Technique du
bâtiment
CVCSE-AdB**

**Energies
renouvelables et
innovation**



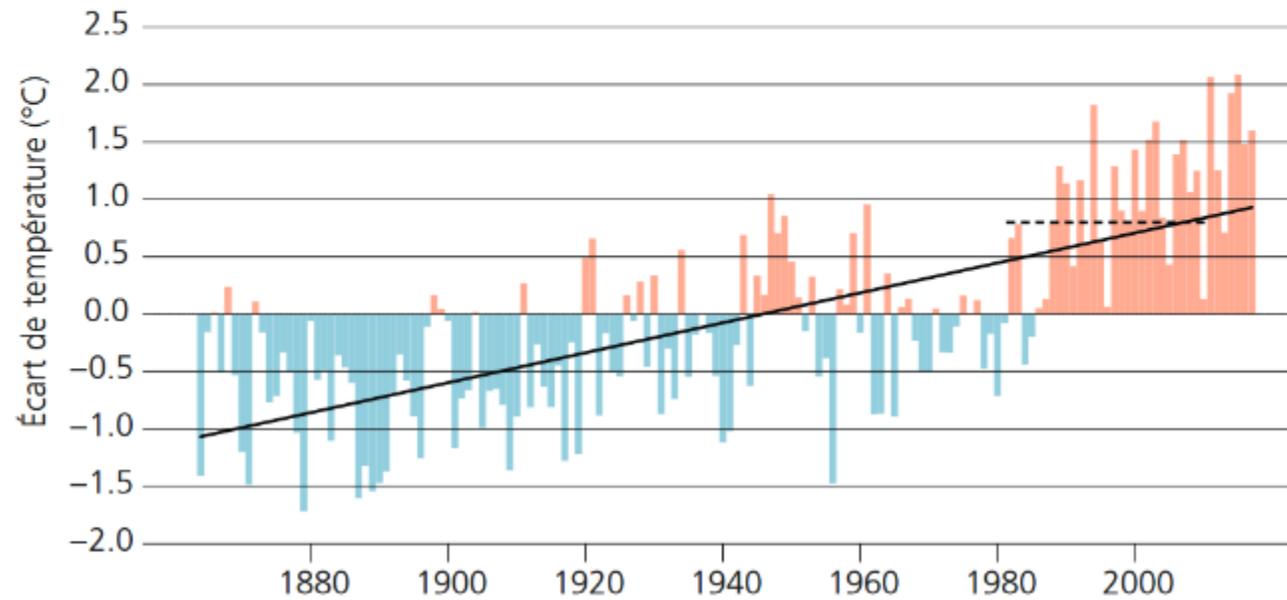
Contexte

Évolution du climat

Températures moyennes annuelles de 1864 à 2017

Écart par rapport à la moyenne suisse des années 1961–1990

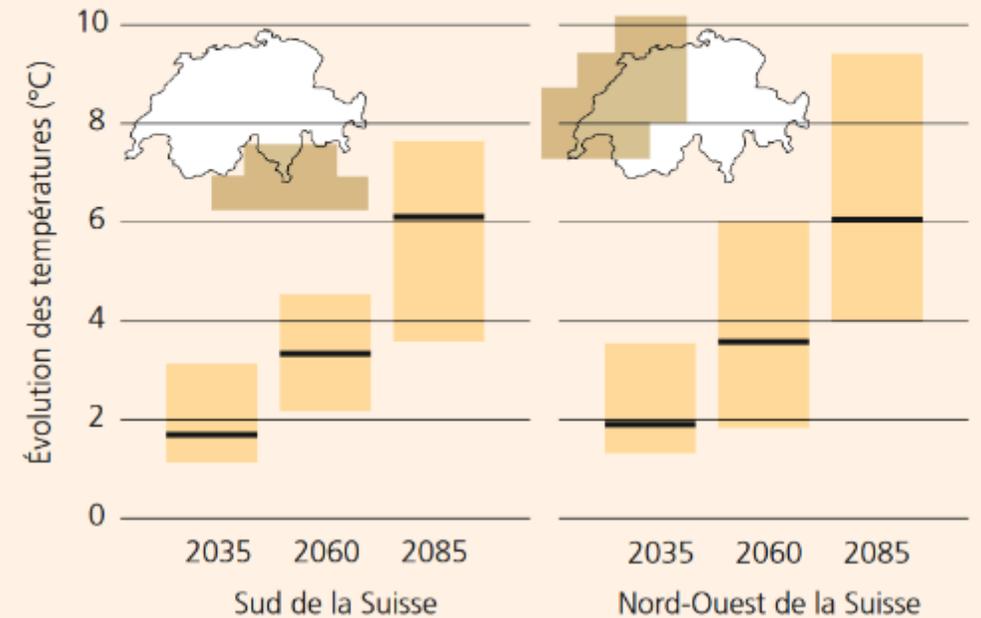
- Années au-dessus de la moyenne de 1961–1990
- Années au-dessous de la moyenne de 1961–1990
- Tendance linéaire 1864–2017
- Moyenne 1981–2010



Évolution des températures maximales annuelles

Évolution moyenne vers 2035, 2060 et 2085 par rapport à la période de référence 1981–2010 (moyenne sur 30 ans) sans mesures de protection de climat.

- Valeur attendue (valeur médiane de l'ensemble des simulations)
- Valeurs possibles (plage des valeurs possibles sur l'ensemble des simulations)



Conséquences visibles du réchauffement climatique



La Chaux-de-Fonds 2021



Cressier/Villeret
2021



Gampelen 2021

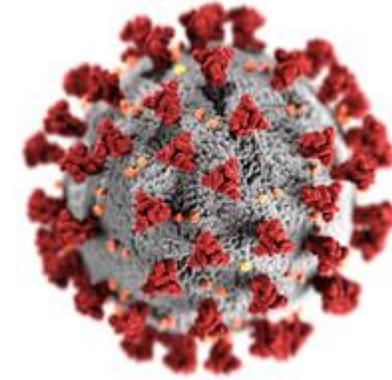
Les Brenets 2018/2022



Franches Montagnes 2019

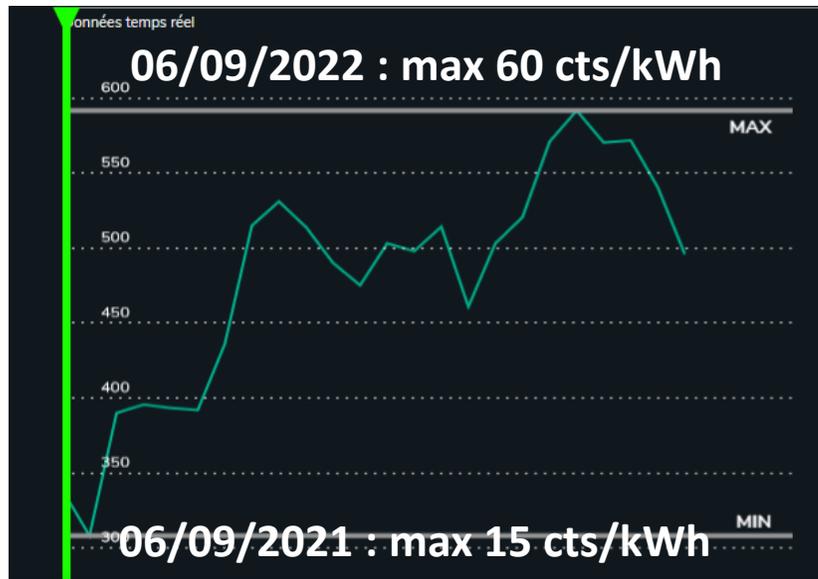
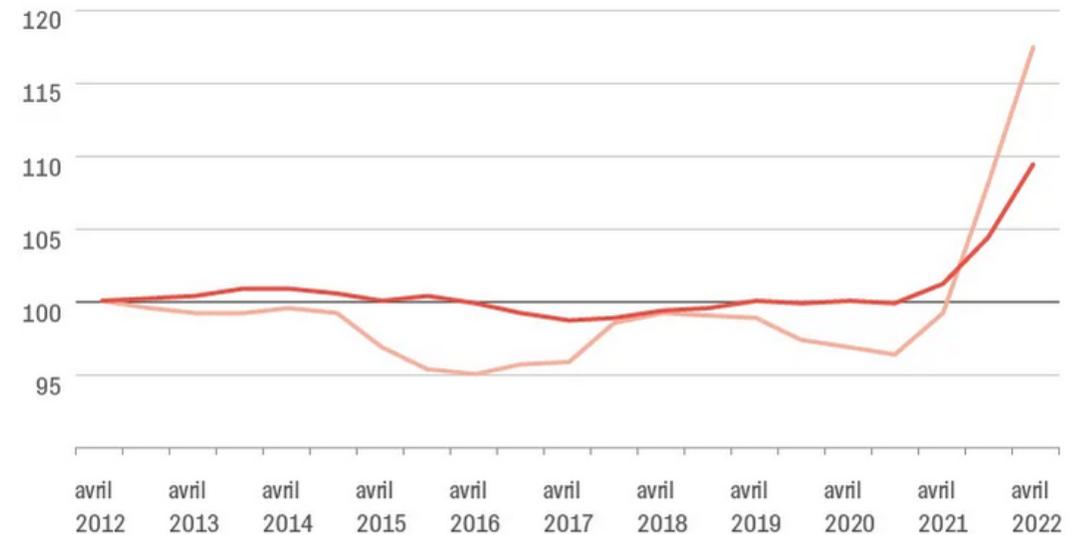


Contexte géopolitique



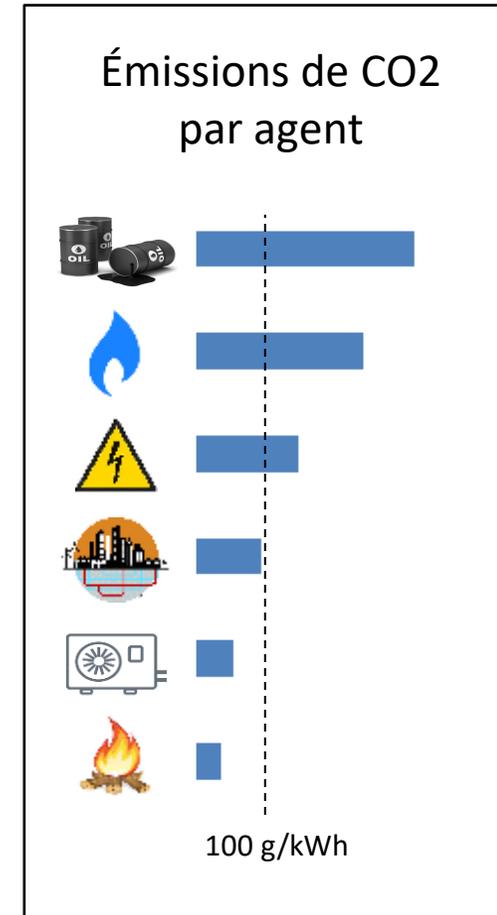
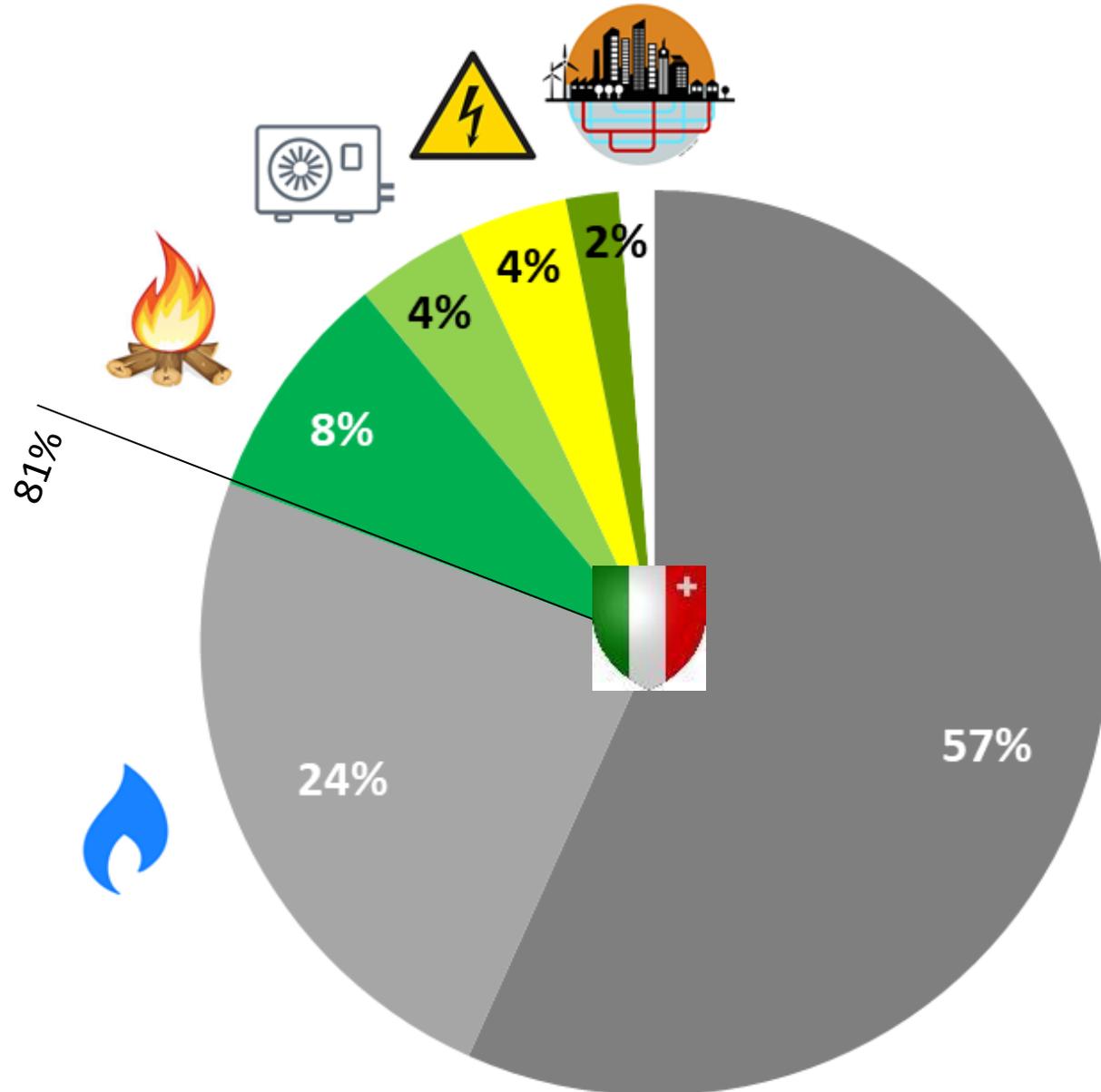
Indice des prix de la construction et des matériaux

Indice avril 2012 = 100, données semestrielles en avril et octobre



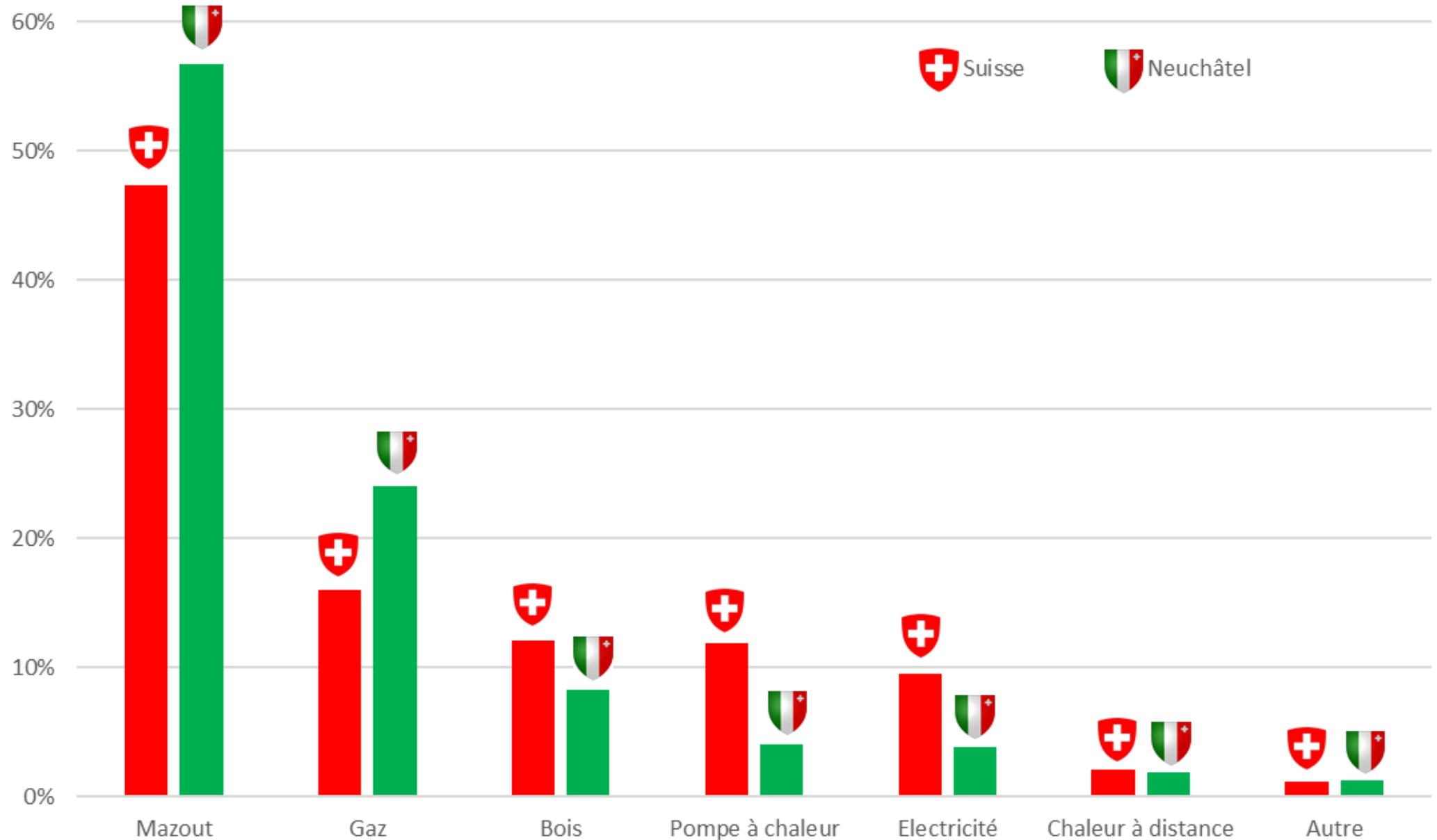
Etat énergétique du parc immobilier Neuchâtelois

Bâtiments - Agent énergétique principal selon OFS (2015)



Etat énergétique du parc immobilier Neuchâtelois

Bâtiments - Agent énergétique principal selon OFS (2015)



Loi cantonale sur l'énergie (LCEn) et son règlement d'exécution (RELCEn)

LCEn approuvée par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2020 par **87 oui**, 17 non et 6 abst.



RELCEn adopté par le Conseil d'État le 17 mars 2021



LCEn et RELCEn entrent en vigueur au 1^{er} mai 2021.



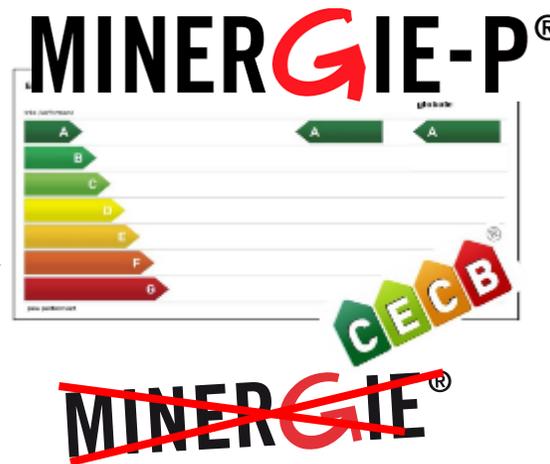
Exigences pour les nouvelles constructions

Exigences de la nouvelle loi neuchâteloise pour constructions nouvelles

Isolations renforcées



Bonus d'utilisation du sol (10%)



Production propre d'électricité



80% de place de parc pré-équipées mobilité électrique

Fossile sous strictes conditions



Différences avec Minergie

Photovoltaïque

Au minimum 10 watts/m² SRE avec optimisation de la propre consommation (dérogations possibles)

Aération

Renouvellement automatique de l'air obligatoire

Étanchéité à l'air

Justifier l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment par un concept

Eau chaude

Diminution des besoins en énergie

Éclairage

Incitations pour une efficacité élevée, pour les bâtiments hors habitat: justificatif selon norme SIA 387/4

100% énergies non fossiles

Pour la production de chaleur et de froid (hors chaleur à distance et couverture des pics de charge)

Isolation thermique

Selon MoPEC 2014

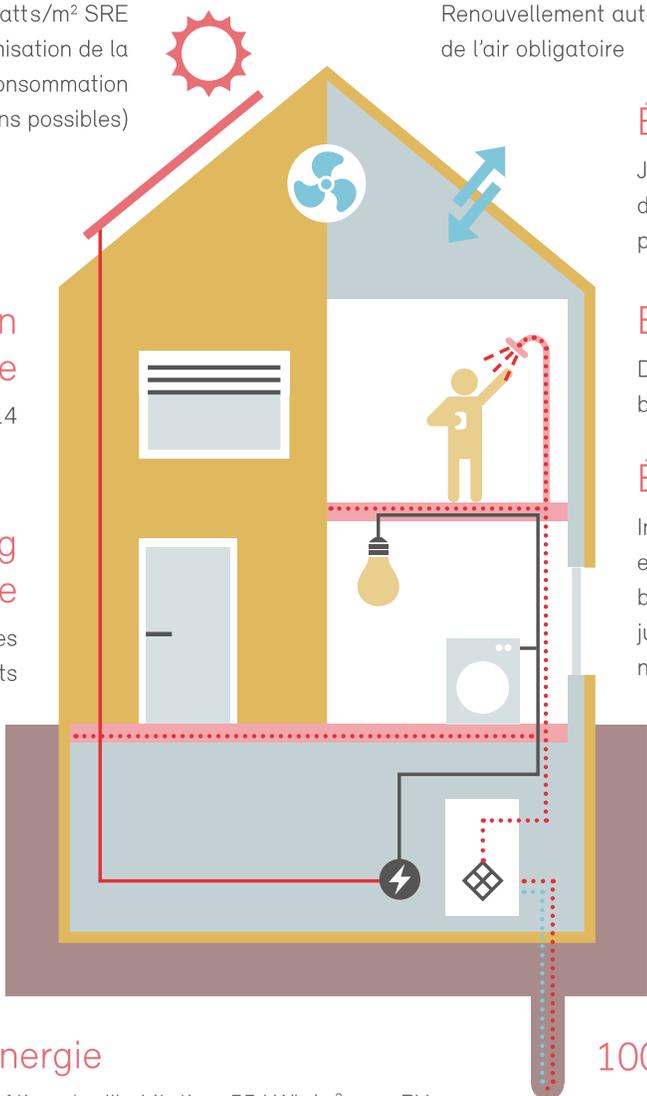
Monitoring énergétique

Obligatoire pour les grands bâtiments



Indice Minergie

Exemple pour bâtiments d'habitation: 55 kWh/m²a y c. PV (respect de l'indice énergétique partiel pour les besoins de chaleur selon MoPEC 2014)



Isolation :



Photovoltaïque :



Mobilité électrique :



Bilan énergétique global :



Qualité d'air intérieur :



Qualité de construction :



Exigences pour les bâtiments existants

- Lors du remplacement d'une installation de production de chaleur d'un bâtiment, majoritairement dédié à l'habitation, celui-ci doit être équipé de manière à ce que :
 - la part d'énergie renouvelable représente **plus de 20%** des besoins thermiques, et
 - dans les cas où cela est techniquement possible et n'engendre pas de surcoût, les besoins thermiques soient couverts uniquement par des énergies renouvelables.

Remplacement de chauffage fossile

Pompe à chaleur

100%



CECB
classe C

100%



Bâtiment labellisé Minergie

100%

MINERGIE®



Chauffage bois
(principal)

100%



Chaleur à distance
renouvelable

100%



Remplacement de chauffage fossile

Installation bivalente
Fossile/renouvelable



Solaire
thermique



Ballon thermodynamique
+ photovoltaïque



Isolation toit
ou façades



CECB
classe D



(Seulement combinée avec isolation ou bivalence)



Remplacement
des fenêtres



PAC gaz
Couplage chaleur-force
VMC double-flux



chauffezrenouvelable

- Conseil incitatif :
 - réalisé par un conseiller certifié
 - 1.5 h sur place
 - centré sur le chauffage
 - +/- gratuit



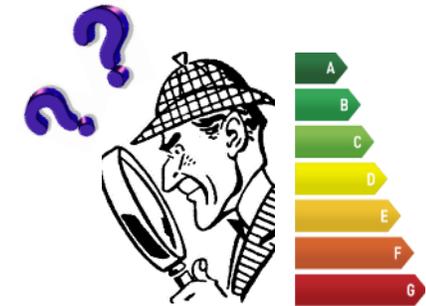
- CECB®plus :
 - réalisé par un expert CECB® certifié
 - expertise complète (généraliste)
 - aspects économiques
 - 2/3 jours de travail



Démarches

Démarches

- **Étape 1 : définition des objectifs :**
 - Qu'est-ce qui motive cette rénovation ?
 - Dans quel contexte va se situer le projet ?
- **Étape 2 : état des lieux**
 - Conseil incitatif
 - Expertise énergétique (CECB[®] plus)
- **Étape 3 : choix des mandataires**
- **Étape 4 : déroulement normal d'un projet**



■ Étape 1 : définition des objectifs :

- Qu'est-ce qui motive cette rénovation ?
 - nécessité d'entretien ? obligation légale ?
 - volonté de réduire la facture énergétique ?
 - volonté de réduire l'impact pour l'environnement ?
 - opportunité financière ?
 - autre ?

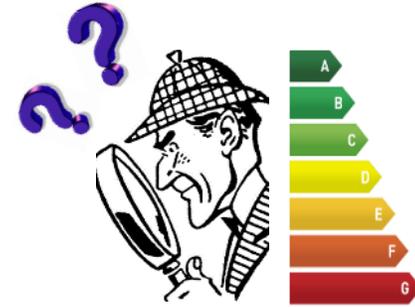
- Dans quel contexte va se situer le projet ?
 - habitation individuelle ? PPE ? immeuble de rendement ?
 - habitation principale/secondaire ? rénovation en site occupé ?

- Quelle est ma capacité de financement ?



■ Étape 2 : état des lieux

- Conseil incitatif (chauffage)
- Expertise énergétique (CECB[®]plus)
- Diagnostic polluants
- Expertise technique (structure, incendie, etc.)
- ...
- Finalité : élaborer un budget



■ Étape 3 : choix des mandataires

- Architecte
- Bureau d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (BAMO)
- Gérer soi-même les entreprises



Rôle des organismes de financement

■ Étape 4 : déroulement normal d'un projet

- Etudes sur les sujets qui ne sont pas encore réglés
- Demande d'autorisation/crédits/subventions
- Choix des entreprises (locales, avec références)
- Signature des contrats
- Lancement des travaux
- Réception des travaux et démarches d'achèvements

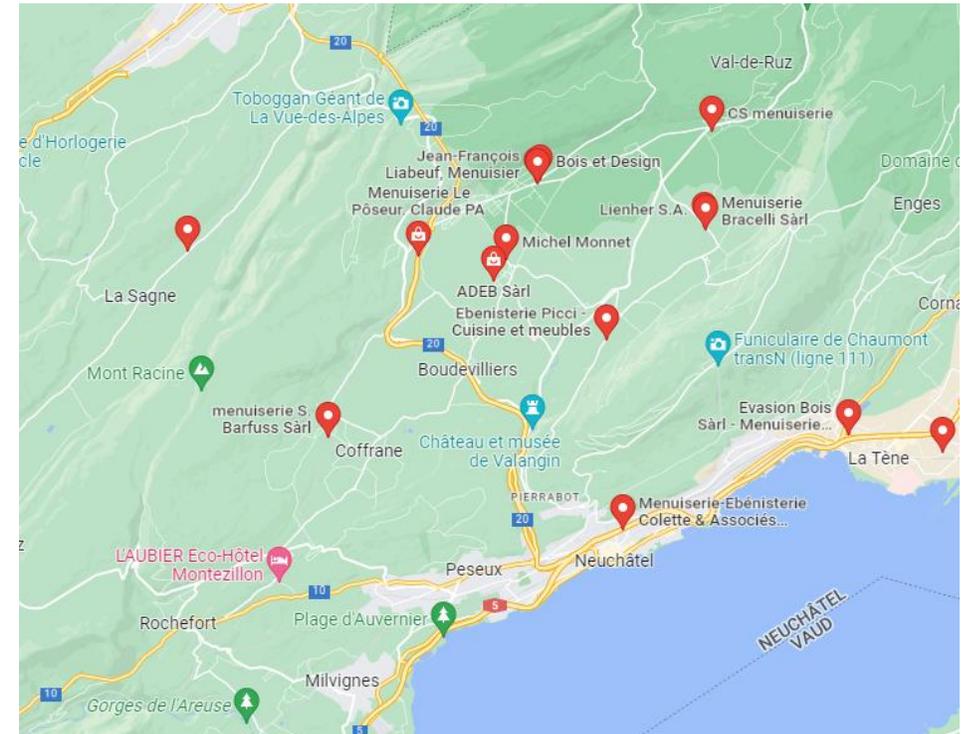


Démarches

Quelques conseils

- **Étape 2 : élaboration du budget**
 - Prévoir les frais annexes (honoraires, taxes)
 - Prévoir l'imprévu (travaux, inflation)
 - Voir les subventions comme un bonus

- **Étape 3 : choix des entreprises**
 - Privilégier les entreprises locales
 - Ne pas signer de devis non sollicité
 - Mettre en concurrence les entreprises sur des bases communes
 - Discuter, négocier, mais payer le prix juste
 - Demander des délais raisonnables
 - Coordonner



Les aides

Subventions cantonales

Mesures ponctuelles



Mesures globales



Obtention de label



MINERGIE[®]
Rénovation

MINERGIE-P[®]
Neuf

Expertises (conseil incitatif)



Principes

- C'est la plus importante des subventions
- Concerne les prestations **facturées** durant l'année de calcul, subventions déduites
- Sont déductibles :
 - Les frais d'entretien
 - Les mesures d'économies d'énergie
 - Les mesures visant à la réduction des émissions de CO₂
 - Les analyses énergétiques
- Document de référence : « Notice 4 » du canton de Neuchâtel

Déductions fiscales

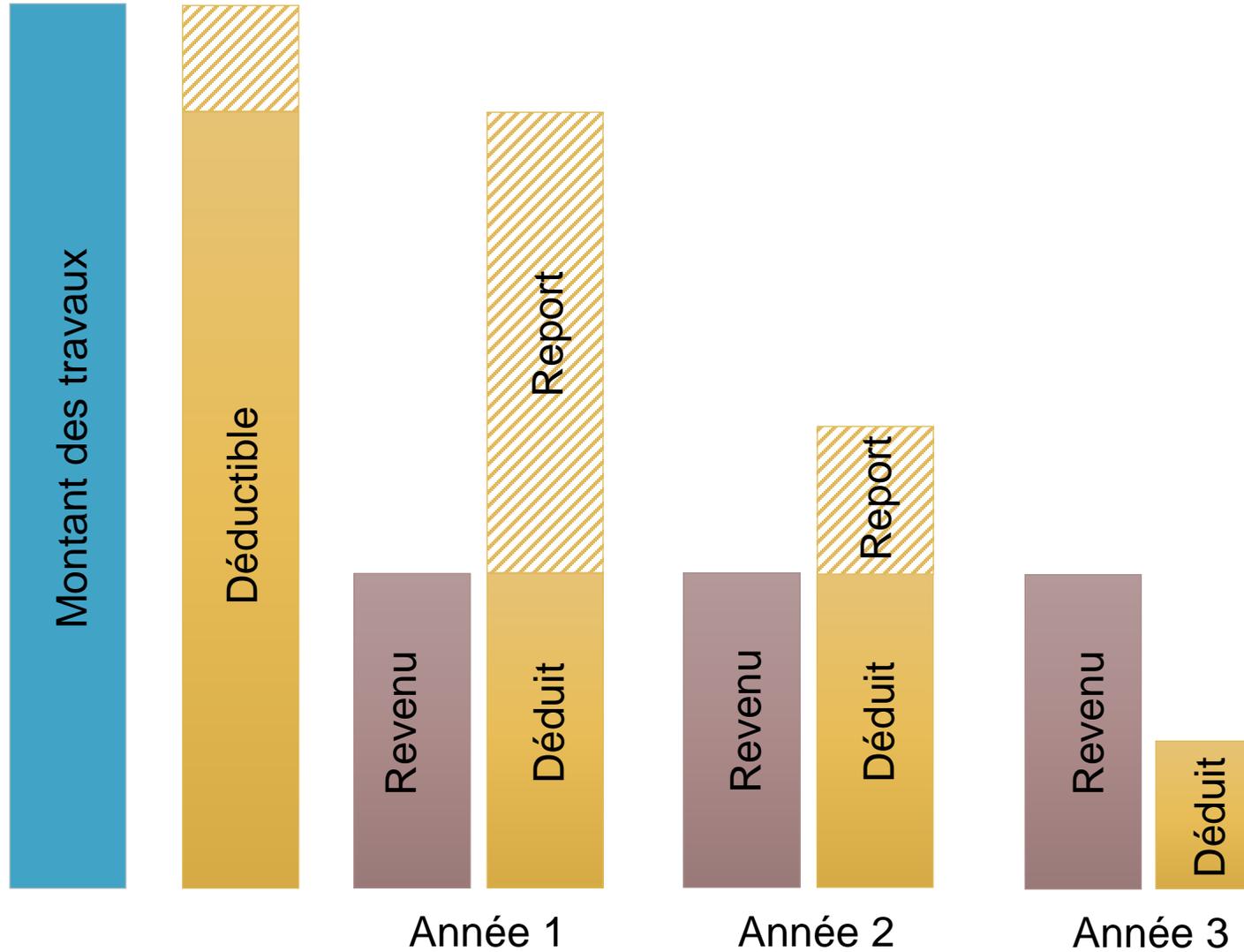
Notice 4

No pièce	Date facture	Nom de l'entreprise et nature des travaux	Répartition des dépenses immobilières (en francs)						
			Total	Dépenses d'amélioration		Dépenses en vue d'économiser l'énergie		Dépenses d'entretien	
				Non déductibles		Déductibles		Déductibles	
1	10.08	Façade SA, isolation extérieure des façades y compris revêtement	100 000.—			1/2	50 000.—	1/2	50 000.—
2	20.08	Energie SA, pompe à chaleur	15 000.—					1/1	15 000.—
3	11.09	Ferblant SA, toiture : Création de lucarnes	65 000.—	1/1	65 000.—				
4	30.11	Dali SA, peinture salon	5 000.—					1/1	5 000.—
5	01.01	Assurance dégâts d'eau, RC, ECAP	1 700.—					1/1	1 700.—
		Sous-total	186 700.—	35%	65 000.—	27%	50 000.—	38%	71 700.—
6	20.09	Architecture moderne SA, architecte	20 000.—	35%	7 000.—	27%	5 400.—	38%	7 600.—
		Total	206 700.—		72 000.—		55 400.—		79 300.—
		Part des dépenses d'économies d'énergie pour le calcul de la plus-value (2/3)			36 933.—	2/3			
		Subventions reçues pour isolation des façades ¹	-20 000.—			1/2	-10 000.—	1/2	-10 000.—
		Total des dépenses d'amélioration et d'économie d'énergie			108 933.—		45 400.—		
		Les dépenses pour économies d'énergie sont ajoutées aux dépenses d'entretien							45 400.—
		Total des dépenses déductibles							114 700.—

Exemple : Notice 4 canton de Neuchâtel

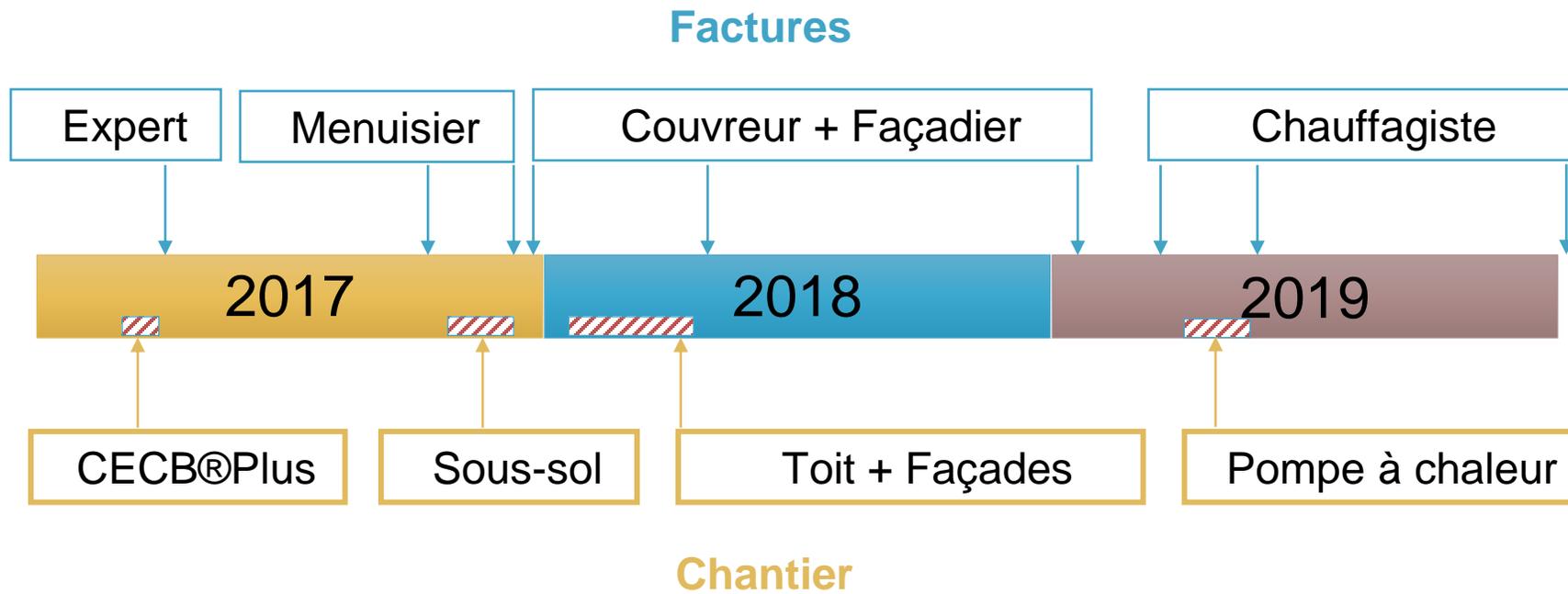
Déductions fiscales

Reports



Déductions fiscales

Optimisation du planning des travaux



Impact sur les loyers

Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF)

Art. 14 : Prestations supplémentaires du bailleur (CO art. 269, al.b)

Alinéa 2 :

«Sont aussi réputées prestations supplémentaires les améliorations énergétiques suivantes :

- a. les mesures destinées à **réduire les pertes énergétiques** de l'enveloppe du bâtiment;
- b. les mesures visant à une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- c. les mesures destinées à **réduire les émissions** des installations techniques ;
- d. les mesures visant à **utiliser les énergies renouvelables** ;
- e. le remplacement d'appareils ménagers à forte consommation d'énergie par des appareils à faible consommation..»

Exemples

Exemple simple

Pertinence d'investir dans une PAC

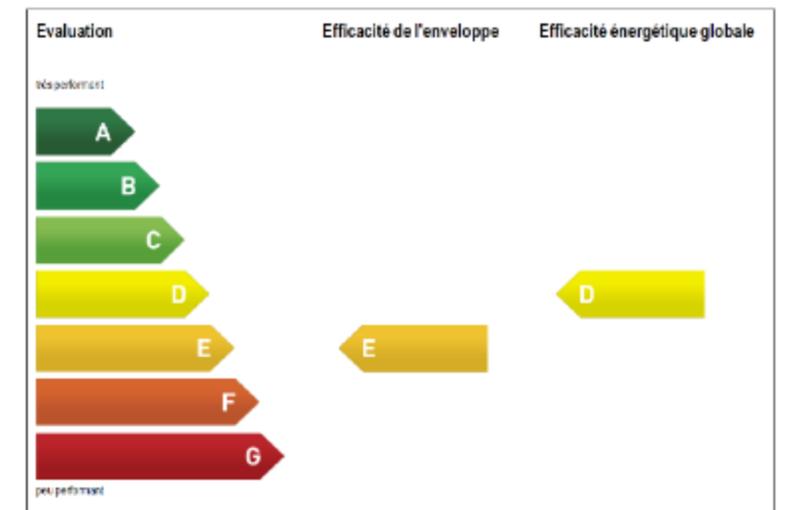
Exemple : bâtiment 1995, 6 appartements, chauffage de sol, 6'000 l/an

	Solution rempl. mazout	Solution PAC
Facture	22'000.-	50'000.-
Subventions		-4'000.-
Déductions fiscales	-6'500.-	-14'000.-
Coût net	15'500.-	32'000.-
Investissement		16'500.-
Gain énergie		Env. -2'000.-/an
Augmentation de loyer potentielle		Env. -2'000.-/an
Temps de retour		8,25 ans

Exemple concret 1

Remplacement d'un chauffage mazout par une pompe à chaleur

- Maison individuelle
- 1979
- 160 m²
- 2 habitants
- Chambrelieu (Rochefort, NE)
- Chauffage et ECS au mazout (d'origine)



Exemple concret 1

Remplacement d'un chauffage mazout par une pompe à chaleur



Exemple concret 1

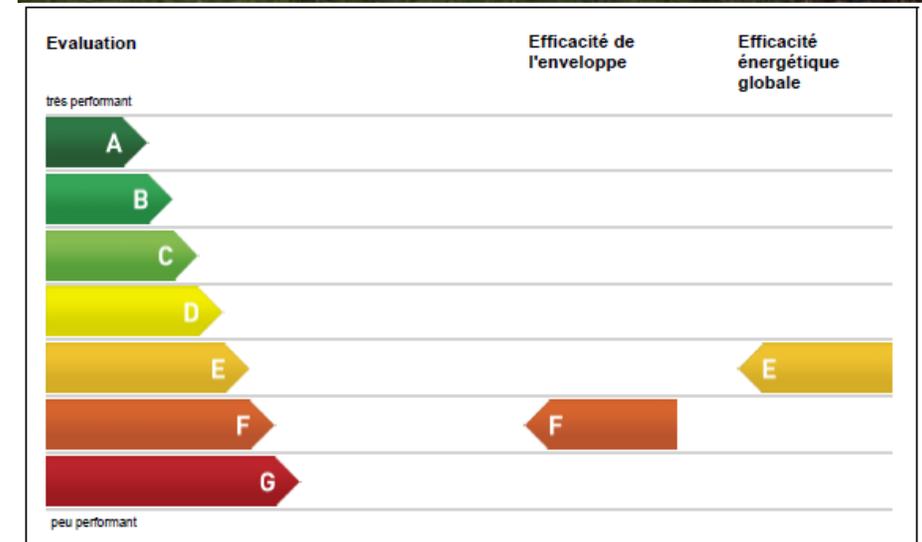
Remplacement d'un chauffage mazout par une pompe à chaleur



Exemple concret 2

Remplacement d'un chauffage mazout par du pellet

- Maison individuelle
- 1952 / 2011
- 280 m²
- La Chaux-de-Fonds
- Chauffage et ECS au mazout (d'origine)



Exemple concret 2

Remplacement d'un chauffage mazout par du pellet



Exemple concret 2

Remplacement d'un chauffage mazout par du pellet



Exemple concret 2

Remplacement d'un chauffage mazout par du pellet

Poste	CHF TTC	%
Toiture	70'000	44%
Solaire thermique + PV	26'000	16%
Chaudière à pellets	50'000	32%
Honoraires	12'000	8%
Total :	158'000	100%

Projet	Coût TTC	Subventions	Déductions	Total
Projet réalisé	158 kCHF	-23 kCHF	-30 kCHF	105 kCHF

Exemple concret 3

Chauffage pellets dans un petit immeuble



Exemple concret 3

Chauffage pellets dans un petit immeuble

- Coût du chauffage : 130'000.- y.c. solaire thermique



Exemple concret 4

Assainissement complet d'une maison individuelle Saint-Blaise

- Maison individuelle au milieu des vignes
- Isolation complète de l'enveloppe (extérieure)
- Rénovation intérieure complète
- Production de chaleur conservée
- Solaire photovoltaïque
- Assainissement du drainage
- Coût total des travaux : 430'000.-



Exemple concret 4

Maison individuelle Saint-Blaise



Exemple concret 4

Maison individuelle Saint-Blaise



Conclusions

- Un chantier, ça se prépare
- Étape clef : l'état des lieux
- Penser global/long terme
- Savoir s'entourer
- Une rénovation bien planifiée, bien réalisée, est (presque) forcément rentable

Merci de votre attention

Mickaël GUICHARD

Dipl. Ing IFMA

Formateur Minergie/CECB

**Responsable du groupe
Bâtiments Durables (Jura &
3 Lacs)**



La Sagne



Le Programme Bâtiments



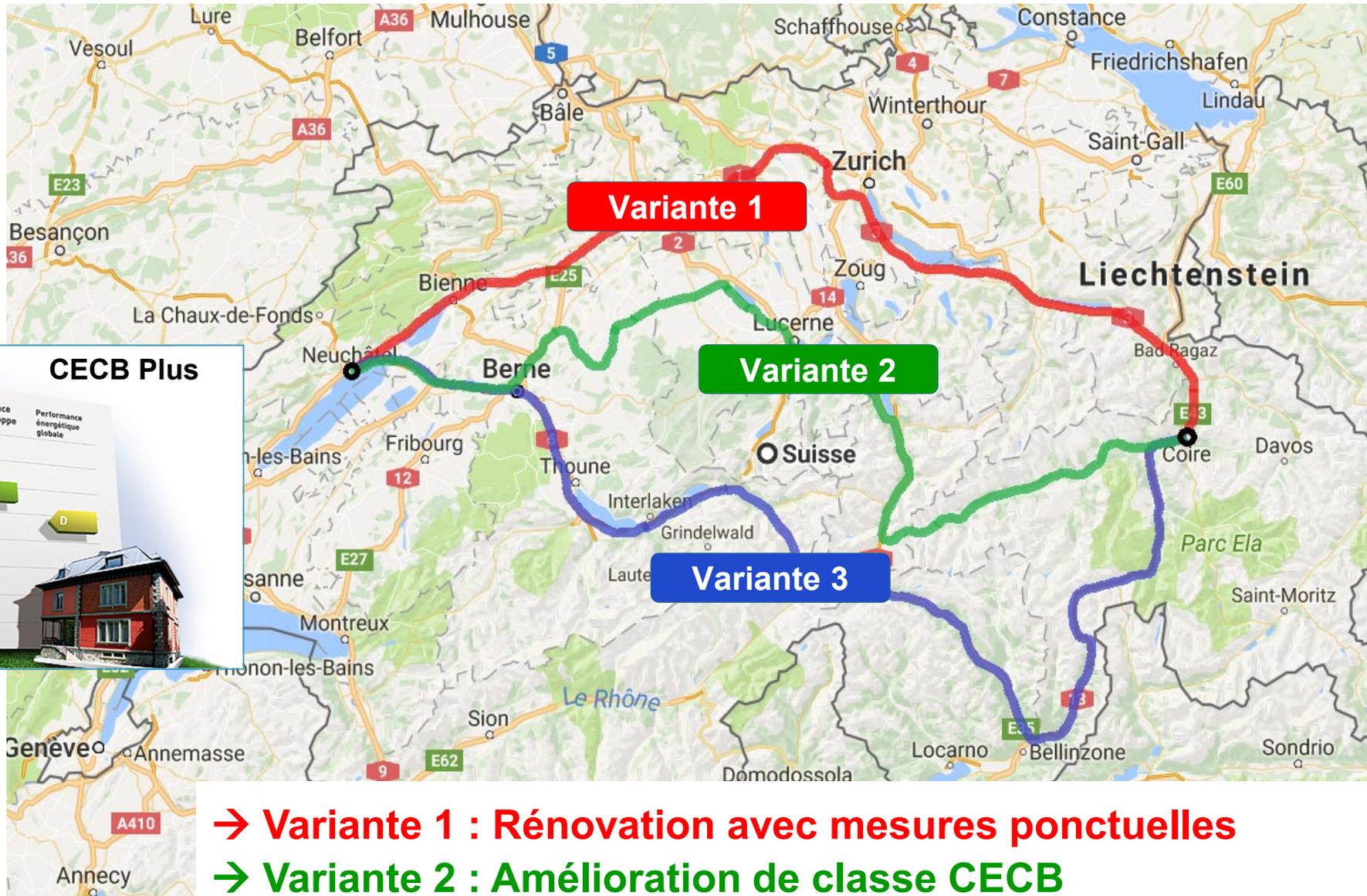
- Variantes pour les rénovations
- Critères et exigences
- Principes et infos à ne pas manquer

Vendredi 16.09.2022 - Lunch-Energie - Hauterive

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES : DES INVESTISSEMENTS RENTABLES



Le Programme Bâtiments propose 3 variantes pour les rénovations



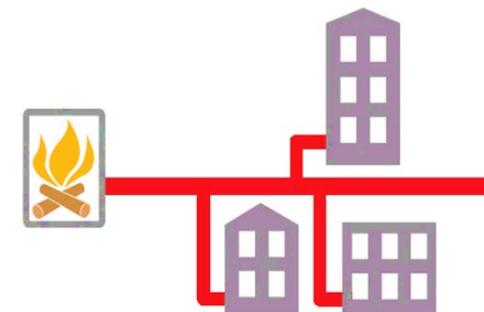
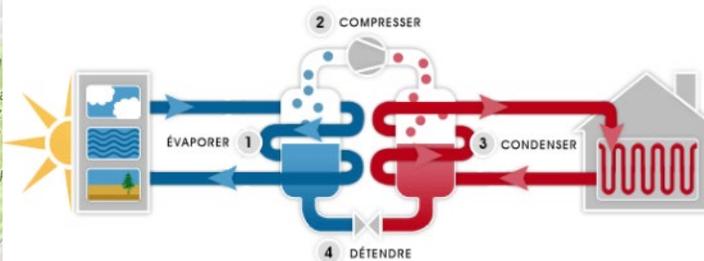
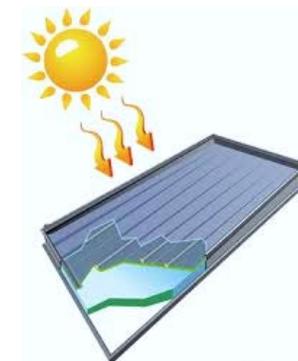
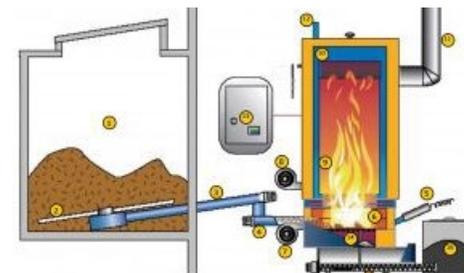
→ Variante 1 : Rénovation avec mesures ponctuelles

→ Variante 2 : Amélioration de classe CECB

→ Variante 3 : Rénovation MINERGIE

Variante 1

Rénovation avec mesures ponctuelles



- Isolation thermique d'éléments de construction
- Chauffage automatique au bois (pellets ou plaquettes)
- Pompe à chaleur (PAC)
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Capteurs solaires thermiques
- Première installation du système de distribution de chaleur

→ Cumul des subventions de la variante 1 possible

Variante 1

Isolation thermique d'éléments de construction

- Concerne tout type de bâtiment avec un permis de construire délivré avant l'an 2000
- **60 francs par m² de surface isolée pour les éléments contre extérieur (ou enterrés)**
- Montant minimal de la subvention : 3'000 francs (min. 50 m² de surface isolée)
- **Le CECB Plus est exigé dès 10'000 francs d'aide financière (>166 m² de surface isolée)**
- Fenêtres et éléments contre non chauffé (plafond cave, dalle combles) non-éligibles

toit/mur/sol contre extérieur :

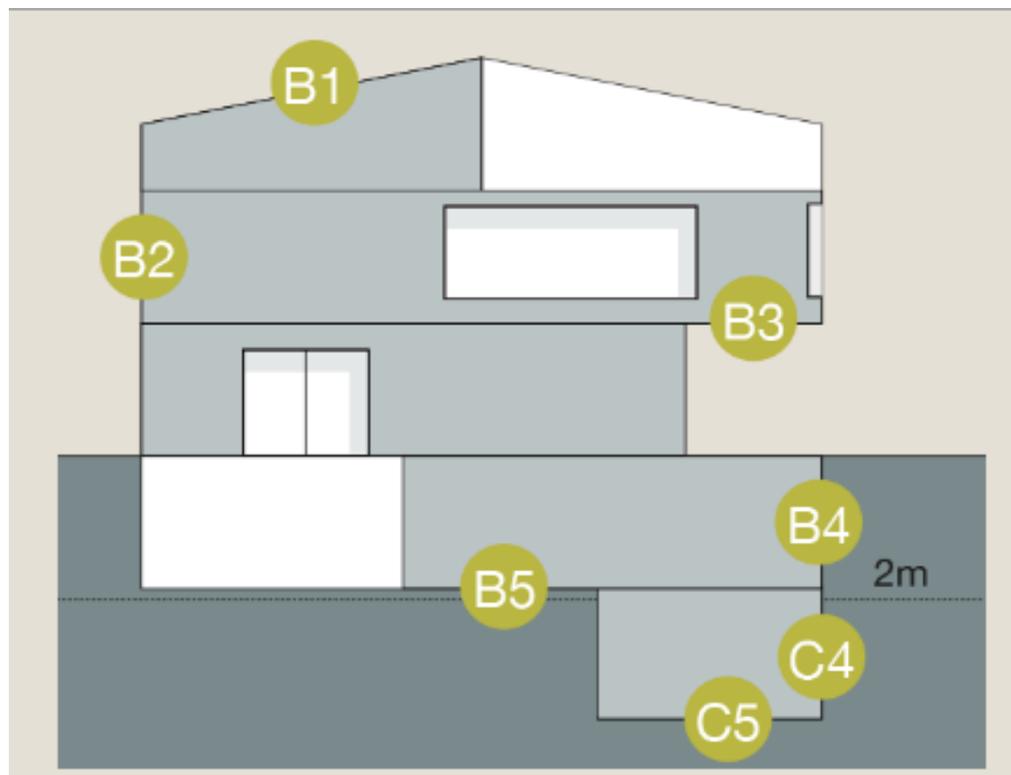
B1/B2/B3 : valeur $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$

mur/sol enterré < 2 mètres :

B4/B5 : valeur $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$

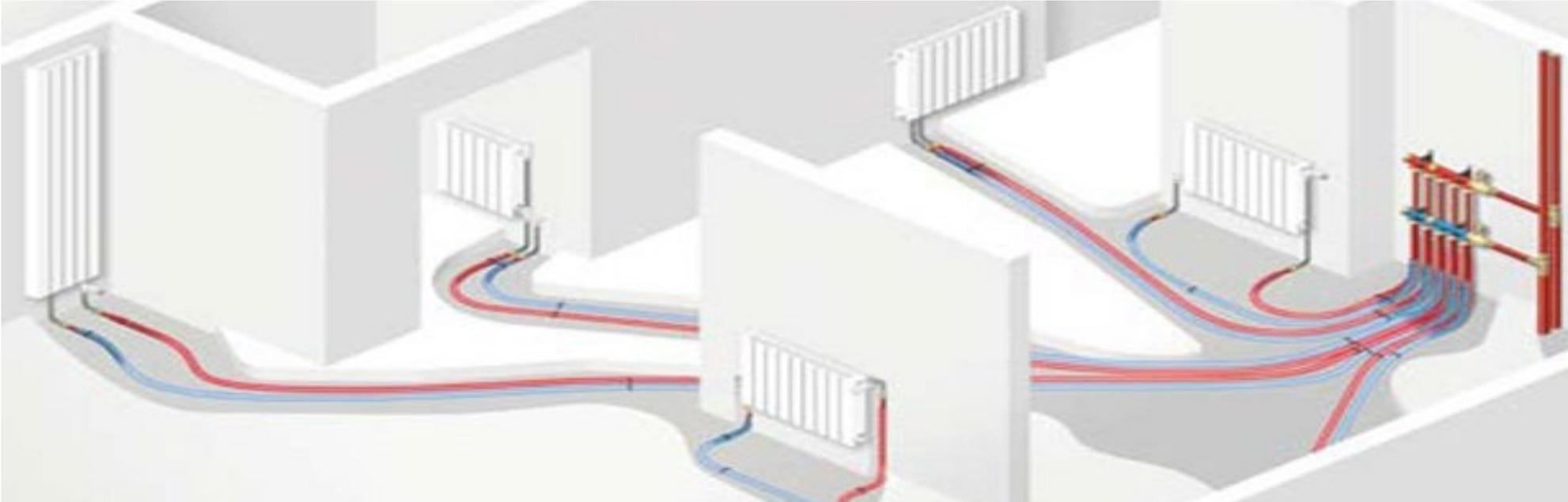
mur/sol enterré > 2 mètres :

C4/C5 : valeur $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$



Variante 1

Première installation du système de distribution de chaleur (par ex. si chauffage électrique décentralisé)



En complément des mesures suivantes :

- Chauffage automatique au bois
- Pompe à chaleur (PAC)
- Raccordement à un réseau de chaleur

Subvention compl. : 2'000 francs + 100 francs/kW_{th}
(max. 50 W_{th} par m² chauffés SRE)

Variante 2

Amélioration de classe CECB



- Basé sur un CECB Plus avec une variante correspondant aux travaux prévus
- **Ne concerne que l'habitat avec un permis de construire délivré avant l'an 2000**
- Amélioration de min. 3 classes au niveau de l'enveloppe du bâtiment ET de l'efficacité énergétique globale (installations techniques)
- **Jusqu'à 36 mois pour réaliser les travaux d'assainissement**

Subvention : 50 à 155 francs par m² SRE (SRE = surface de référence énergétique)

Variante 2

Exemple d'amélioration de classe CECB

État initial :



État rénové (projet) :



F → B = amélioration de 4 classes sur l'enveloppe du bâtiment

E → B = amélioration de 3 classes pour l'efficacité énergétique globale

→ Amélioration de 3 classes considérée pour la subvention



- **Label à viser : MINERGIE / MINERGIE-P / MINERGIE-P-A***
 (*supplément MINERGIE A si exigence primaire selon MINERGIE-P respectée)
- **Ne concerne que l'habitat avec un permis de construire délivré avant l'an 2000**
- **Label provisoire demandé lors du dépôt de la demande de subvention**

Subvention : 65 à 175 francs par m² SRE (SRE = surface de référence énergétique)



Ce qu'il faut absolument respecter :

- **La demande de subvention doit impérativement être déposée avant le début des travaux**
- Les critères d'accès et les exigences du Programme Bâtiments doivent être scrupuleusement respectés lors de la phase de réalisation des travaux
- Les projets soutenus par d'autres programmes ne sont pas subventionnés (par ex : autre programme de compensation de CO₂)

Sur www.ne.ch/energie, rubrique « Subventions », vous trouvez :

- Résumé et vue d'ensemble des mesures du Programme Bâtiments NE (PB-NE)
- Conditions générales et taux des subventions du PB-NE
- Portail de demande pour déposer une subvention au PB-NE

Les dépenses d'investissement visant à améliorer l'isolation thermique et à favoriser les économies d'énergie sont entièrement déductibles du revenu :

→ Consultez la notice 4 du service des contribution sur www.ne.ch/impots

**Merci pour votre participation
et à bientôt.**

**Vous trouverez les présentations en couleur sur notre
page www.ne.ch/energie, rubrique **INFORMATION**.**

INFOENERGIE
CENTRE DE CONSEILS

Liste des participants

Participants Lunch-Energie du 16 septembre 2022 / Laténium

Nom	Prénom	Entreprise	Rue et N°	NPA, Localité
Agustoni	Fabrice	Atelier d'architecture St-Nicolas SA	St-Nicolas 1	2000 Neuchâtel
Belmahi	Tariq	Ville du Locle et des Brenets	Pas. Léopold-Robert 3	2300 La Chaux-de-Fonds
Boegli	Max	CSEM - CPNE	Rue Jaquet-Droz 1	2002 Neuchâtel
Bornand	Anne-Laure	Privé	Rue du Clos-Guyenet 3	2108 Couvet
Botteron	Jérémie	Latitude 41 SA	ZA Courtes-Parties 8A	1588 Cudrefin
Canedo	Bérénice	Privé	Rue de la Gare 8	2112 Môtiers
Canonica	Roland	Commune de Saint-Blaise	Grand'Rue 35	2072 Saint-Blaise
Carminati	Laurent	Naef Immobilier	Rue des Terreaux 9	2001 Neuchâtel
Carretero	Salvador	Alfred Müller SA	Route du Jura 49	1700 Fribourg
Castella	Karina	Alfred Müller SA	Route du Jura 49	1700 Fribourg
Castoldi	Irma	Castoldi Immobilier	Grand Rue 63	2035 Corcelles
Chevalley	Françoise	Privé	Rue de la Fontanette 15	2024 St-Aubin
Clémence	Gérard	Privé	Route de la Gare 50a	2017 Boudry
Clottu	Michel	Innergia	ZI Champ Cheval 1	1530 Payerne
Constantinescu	Lucian	Masini Entreprise Totale SA	Rue de la Fabrique 2	2016 Cortaillod
Conti	Daniel	Copriva SA	Rue des Moulins 7	2072 Saint-Blaise
Cornali	Emmanuel	Gaille Construction SA	Rte de St-Aubin 3	2027 Fresens
Debely	Fabrice	Immo Energies	Grand Verger 7	2063 Fenin
Debrot	Laurent	Privé	Rue du Midi 10	2052 Fontainemelon
Decker	Nicole	OCNL - DFS	Rue de Tivoli 22	2001 Neuchâtel
Decorvet	Sylviane	SENE	Rue du Tombet 24	2034 Peseux
Decrey	Zora	Alfred Müller SA	Route du Jura 49	1700 Fribourg
Di Pietro	Mario	Vincent Becker Ingénieurs SA	Rue des Fontaines 10	2087 Cornaux
Diallo-Cathélaz	Aline	IT Ideales Technologies SA	Fin de Praz 22	2024 Saint-Aubin-Sauges
Donner	Philippe	Privé	Rue des Croix 11 B	2014 Bôle
Dumont	Morgane	Grolimund et partenaires SA	Av. DuPeyrou 8	2000 Neuchâtel
Fernandez	Samuel	Espace Blanc SA	Rue Louis-de-Meuron 18	2074 Marin-Epagnier
Flaig	Ludowic	Bolliger Immobilier SA	Av. Léopold-Robert 12	2300 La Chaux-de-Fonds
Forsey	Stephen	Greubel Forsey	Eplatures-Grise 16	2301 La Chaux-de-Fonds
Gardavaud	Benoît	Gaille Construction SA	Rte de St-Aubin 3	2027 Fresens
Grandjonc	Julien	HSE Conseils SA	Rue de la Gare 13	2074 Marin-Epagnier

Guichard	Mickaël	Planair SA		2314 La Sagne
Guillemette	Diego	Espace Blanc SA	Rue Louis-de-Meuron 18	2074 Marin-Epagnier
Gurtner	Christian	Fondation la Résidence	Rue des Billodes 40	2400 Le Locle
Haussener	Martine	Privé	Ch. de Chanélaz	2016 Cortaillod
Herschdorfer	Eugène	Fiduciaire Herschdorfer	Vy d'Etra 33a	2001 Neuchâtel
Huguenin	Pascal	Résidences & Patrimoine sàrl	Fbg de l'Hôpital 102	2000 Neuchâtel
Jeannerod	Jean-Noël	Gaille Construction SA	Rte de St-Aubin 3	2027 Fresens
Liechti	Silas	MSBR Nouvelle Génération SA	Rue de la Serre 66	2301 La Chaux-de-Fonds
Maire	Serge-André	Privé	Rue Pury 3	2316 Les Ponts-de-Martel
Mamin	Maud	Privé	Ch. des Peupliers 6	2016 Cortaillod
Martin	Lucie	Privé	Rue du Loclat 22	2013 Colombier
Martin	Ivana	Marti Gérance et Conseils	Ch. du Verger 9	2072 Saint-Blaise
Mathez	Raphaël	MSBR Nouvelle Génération SA	Rue de la Serre 66	2301 La Chaux-de-Fonds
Maulini	Bernard	Privé	Les Lignièrès 12	2105 Travers
Meier	Christian	Privé	Rue des Cardamines 13	2400 Le Locle
Meyer	Anthony	Tecnoservice	Av. du Vignoble 3	2000 Neuchâtel
Meystre	Philippe	Privé	Petit-Catéchisme 5	2000 Neuchâtel
Michaud	Steeve	SENE	Rue du Tombet 24	2034 Peseux
Naef	Roger	Alfred Müller SA	Route du Jura 49	1700 Fribourg
Nussbaum	Patricia	Privé	Ch. des Ecoliers 3a	2019 Rochefort
Nussbaum	Fabien	Privé	Rue du Temple 2	2014 Bôle
Orlando	Claudio	Privé	Grand-Rue 18b	2046 Fontaines
Otz	Dominique	Privé	Route des Nods 38	2035 Corcelles
Paupe	Roland	MFR Géologie-Géotechnique SA	Crêt-Taconnet 12a	2000 Neuchâtel
Penessis	Astride	Privé	Louis-Perrenoud 12	2035 Corcelles
Philippin	Yves-Alexand	Privé	Route des Addoz 8b	2017 Boudry
Renaud	Pierre	Privé	Clos-à-Bec 6	2314 La Sagne
Renk	Jacques	Privé	Rue des Parcs 45	2000 Neuchâtel
Reymond	Francis	Privé	Ch. des Alisiers 4	2114 Fleurier
Robert	Sébastien	Naef Immobilier	Rue des Terreaux 9	2001 Neuchâtel
Simonet	Bastien	Masini Entreprise Totale SA	Rue de la Fabrique 2	2016 Cortaillod
Talovic	Zijad	Latitude 41 SA	ZA Courtes-Parties 8A	1588 Cudrefin
Tillmann	Valérie	SENE	Rue du Tombet 24	2034 Peseux
Tripet	Roxane	Bolliger Immobilier SA	Av. Léopold-Robert 12	2300 La Chaux-de-Fonds

Vuarnoz	Frédéric	Bolliger Immobilier SA	Av. Léopold-Robert 12	2300 La Chaux-de-Fonds
Wetli	Fabien	SENE	Rue du Tombet 24	2034 Peseux
Winkler	Gabriel	SCH Les Rocailles	Case postale 751	2000 Neuchâtel
Wuillemin	Marc-André	Privé	Route de l'Orée-du-Bois 112	2300 La Chaux-de-Fonds